



La Belle Forêt

Audit de vérification des projets La Belle Forêt – Forêt de Boursault (51)

Documents de référence :

Notice technique : Génération des crédits carbone et notation des co-bénéfices

Référentiel technique : Quantification carbone et notation des co-bénéfices & Annexe France

Protocole terrain : Forêts éligibles à la quantification carbone – jeunes peuplements et milieux particuliers

Protocole terrain : Inventaires des peuplements forestiers récoltables (placettes et transects)

- Devis n° 23MLY057a

Table des matières

VOTRE PROJET	3
METHODOLOGIE PROPOSEE	4
OFFRE FINANCIERE	6
ANNEXE : LE GROUPE ECOCERT	7



Votre projet

La Belle Forêt (LBF) a développé un référentiel permettant de générer des crédits carbone forestiers en zone d'Europe tempérée et d'évaluer la gestion mise en œuvre sur une propriété forestière.

Ce référentiel a pour objectif de maintenir durablement les puits de carbone forestiers au sein de propriétés forestières afin de soutenir le développement de projets forestiers qui séquestrent du carbone et conservent la biodiversité, (en France comme à l'étranger). Pour cela, le référentiel s'appuie sur la méthode VM0003 du VCS (Verra) et prévoit deux types d'évaluations :

- la quantification des crédits carbone : évaluée grâce à des données terrains et bibliographiques
- la qualification de la gestion : évaluée à l'aide d'une grille d'évaluation des co-bénéfices

Les projets LBF devront respecter les 10 exigences fondamentales définies par LBF pour chaque pays. Le propriétaire forestier s'engage à maintenir un stock de bois sur pied dans les peuplements forestiers éligibles sur une durée de 30 ans. Le prix des crédits carbonés générés sur ces forêts varie en fonction de la note obtenue à la grille d'évaluation des co-bénéfices. Il est incité à améliorer sa gestion, notamment au profit de la biodiversité, de façon à mieux valoriser les crédits carbone générés.

La certification des méthodes de calcul de crédits carbone et de la note des co-bénéfices a été délivré par Bureau Veritas le 23/11/2023. En partenariat avec ce même organisme certificateur, La Belle Forêt (LBF) a développé une méthodologie de vérification comprenant les phases suivantes :

- Vérification du suivi des protocoles de relevés des opérateurs LBF, et reproduction des protocoles de relevés. Cohérence des résultats avec le rapport d'audit établi par LBF.
- Audit du respect des fondamentaux (cinq ans après la première vérification) incluant des visites de terrains, des entretiens de parties prenantes et des analyses documentaires.

Cette méthodologie intervient après que le rapport d'audit LBF ait été émis par LBF. **La présente offre de services est une proposition pour la vérification de la démarche de la Belle Forêt pour la quantification des crédits carbone et la notation des co-bénéfices sur le site de la forêt de Boursault (51).**

L'équipe ECOCERT exercera son expertise technique et son jugement professionnel dans l'application des exigences définies par le Référentiel technique Génération des crédits carbone et notation des co-bénéfices.

Méthodologie Proposée

Ecocert mettra en place la méthodologie suivante pour assurer les prestations décrites dans la présente offre de services :

Audit de vérification de la méthodologie LBF

Le processus de vérification vise à fournir une évaluation indépendante de la conformité des relevés effectués par les opérateurs LBF aux exigences et aux conditions définies par les protocoles d'audit de La Belle Forêt. La vérification a pour but d'assurer la fiabilité des données utilisées pour le calcul des crédits carbone.

Le processus de vérification par ECOCERT comprendra les étapes suivantes :

- **Planification des audits**

Un premier audit de vérification aura lieu au plus tôt à la suite de l'audit détaillé réalisé par La Belle Forêt. Un second audit sera organisé cinq ans après la date anniversaire.

Pour la planification des audits, ECOCERT contactera LBF afin de déterminer des dates d'audit.

Un plan d'audit sera élaboré sur la base des exigences du référentiel LBF. Ce plan indiquera les objectifs, la portée, les critères et les moyens de vérification.

- **Processus de Vérification**

Les étapes du processus de vérification sont décrites ci-dessous :

1. Protocole terrain

L'auditeur ECOCERT suivra l'opérateur LBF sur les placettes échantillonnées. Il procédera à l'évaluation de vérification des mesures prises par l'opérateur LBF d'après la checklist reçue le 18 janvier 2023 et définie par LBF. Cette checklist porte sur les protocoles terrain Inventaires dans les peuplements récoltables et Inventaires terrain des jeunes peuplements. L'auditeur ECOCERT s'assurera ensuite de la conformité des résultats en effectuant lui-même le relevé des données.

2. Revue documentaire

ECOCERT s'assurera que les résultats de l'audit détaillé de LBF sont conformes aux résultats de terrain d'après l'ensemble des éléments documentaires récoltés par LBF. Ceux-ci devront être disponible pour les audits à réaliser sur la durée d'engagement du propriétaire forestier.

3. Entretiens des parties prenantes

Des entretiens avec les parties prenantes seront organisés lors de la vérification quinquennale.

4. Conclusion du protocole de vérification et envoi du rapport de vérification

Un rapport de vérification avec une liste des constats sera envoyé à la suite des étapes précédentes.

Des demandes d'actions correctives seront émises si l'évaluation par les opérateurs LBF ne répondent pas aux exigences de la méthodologie ou si des erreurs sont constatées. Des demandes de clarification seront émises lorsque les informations fournies sont insuffisantes ou inadéquates pour tirer des conclusions.

5. Gestion des écarts

Les écarts identifiés lors de l'audit devront être résolus dans un délai de 90 jours (pour le propriétaire forestier et pour LBF) à compter de la date de réunion de clôture de la vérification sur site.

6. Vérification exceptionnelle

En cas de sinistre et après un nouvel audit détaillé de La Belle Forêt, une nouvelle vérification sur site est déclenchée dans les 6 mois suivant la date du sinistre. Cet audit a pour objectif de vérifier que le stock récoltable, à partir duquel est calculé la quantité de crédits carbone pouvant être généré, est inchangé.

Offre Financière

Composant de l'offre	Total nombre jour/pers.	Taux journalier	Montant HT
Audit de vérification initial			
Honoraires (euros/jour)		1 000,00 €	
Préparation, planification et suivi (y compris formation et maintien des compétences) et déplacement	2,5		2 500,00 €
Vérification terrain (observations, réalisation du protocole et traitement des données)	2		2 000,00 €
Total HT			4 500,00 €

CONDITIONS

- Le temps additionnel pour la gestion des non-conformités sera facturé au taux réel /jour en fonction du temps investi.
- Les frais de mission seront facturés au réel sur justificatif.
- Cette offre suppose que le client fournira à l'auditeur toutes les informations nécessaires pour effectuer les tâches spécifiées, y compris les données à vérifier dans formats électroniques utilisables, communs et compatibles. Ecocert suppose que toute la documentation du projet est bien élaborée et disponible et qu'aucun effort important au-delà de celui couvert dans cette offre financière n'est nécessaire.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des informations indiquées ci-dessus et des *Conditions Générales pour le Contrôle de Conformité selon un Référentiel Tiers - Entité Contrôlée* d'Ecocert Environnement en vigueur ci-jointes, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance.

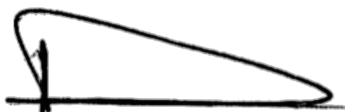
A Nancy , le 17/08/2023

Pour le Client

Nom : Margaud Dieffenbacher

Titre : Ingénieure forestier

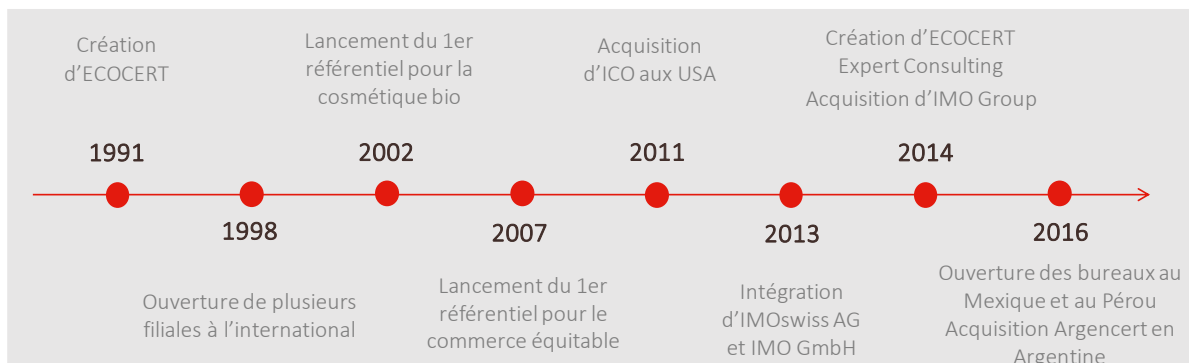
Signature



ANNEXE : Le Groupe Ecocert

Un organisme international né en France avec 28 ans d'engagement au service de l'environnement

Le Groupe Ecocert est aujourd'hui le leader mondial de la mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétiques biologiques et possède 60% des parts de marché en France



Entreprise indépendante fidèle à ses convictions, ECOCERT a l'ambition de valoriser les bonnes pratiques et de faire évoluer les comportements. Depuis sa création en 1991, ECOCERT développe ses savoirs et les met à disposition des professionnels engagés volontairement au travers de programmes de certification ou encore par un accompagnement pédagogique et technique qualifié. ECOCERT tisse des partenariats avec d'autres acteurs économiques ou associatifs engagés pour sensibiliser les consommateurs.

Par ailleurs, ses experts interviennent auprès des institutions françaises, européennes et internationales pour soutenir des projets à impact environnemental positif et l'élaboration de nouvelles réglementations (Commission Européenne, gouvernements nationaux, ONG et organisations professionnelles).

Nos valeurs



Impartialité et Indépendance

ECOCERT est un organisme indépendant reconnu par les autorités compétentes. Nous réalisons nos prestations de contrôle et certification selon les réglementations publiques et privées, en France et à l'international.

La Politique Qualité du groupe inclut un engagement de la Direction pour l'impartialité.

ECOCERT identifie, élimine ou réduit autant que possible les risques relatifs à son impartialité. Cette analyse prend en compte les risques pouvant découler des activités d'ECOCERT de ses relations, ou des relations de son personnel.

Nos filiales impliquées dans les processus de certification ne mènent aucune activité de conseil liée à ces missions.

Elles ne sous-traitent aucune mission de certification et prennent seuls les décisions relatives à un octroi, un refus, un retrait ou une suspension de certification. Également, les missions d'évaluation sont séparées des missions de revue et de décision de certification et effectuées par des personnels différents.

Également, ECOCERT :

Ne certifie pas le système de management de la qualité d'un autre organisme de certification.

Ne propose ni ne fournit de prestation d'audit interne à des clients certifiés.

Ne certifie pas le système de management d'un client ayant bénéficié de conseils/audits internes par un organisme ayant une relation avec **ECOCERT**.

De manière générale, lorsqu'une relation risque de compromettre l'impartialité de manière inacceptable, la prestation ne sera pas proposée.

Tout le personnel, interne ou externe, y compris les comités, s'engage à agir de manière impartiale et à révéler tout conflit d'intérêt existant ou potentiel ou toute situation pouvant présenter un risque envers l'impartialité (commerciale, financière, personnelle ou toute autre relation). Pour ce faire, un système de déclaration de conflit d'intérêt est mis en œuvre.




Le personnel d'**ECOCERT** doit être libre de tout intérêt qui pourrait les amener à agir de manière partielle ou discriminatoire ou non intègre. Ainsi, **ECOCERT** ne proposera pas comme membre d'une équipe d'audit une personne ayant déjà effectuée une mission de consultant avec l'entité auditée, dans les deux années précédant la certification.

Un Comité pour la préservation de l'impartialité est, en outre, chargé de contrôler l'indépendance et l'impartialité des activités de certification. L'équilibre des intérêts et l'accès à toutes les informations nécessaires aux membres de ce Comité (et le droit du comité d'entreprendre une action indépendante) est garanti.

Le contrôle de l'impartialité et l'Indépendance de nos prestations est réalisé tous les ans par différents organismes compétents, notamment le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), dans le cadre de nos audits d'accréditation (cf. Nos accréditations).

Notre expertise

ECOCERT se distingue pour son expertise sur les problématiques liées à l'environnement et au développement durable. Ses activités couvrent 3 domaines complémentaires :

	CERTIFICATION <ul style="list-style-type: none">• Certification de produits• Certification de systèmes• Audits de filières• Labellisation
	CONSEIL <ul style="list-style-type: none">• Études• Conseil et accompagnement
	FORMATION <ul style="list-style-type: none">• Organisme de formation professionnelle agréé• Plateforme de e-learning• Formation universitaire

Nos ressources

ECOCERT s'appuie sur un réseau international de 30 filiales intervenant dans plus de 130 pays pour proposer une large gamme de services dans différents secteurs d'activité.

- **Nos filiales françaises**

En France, outre la maison mère ECOCERT SA, le groupe compte aujourd'hui sur 4 filiales en France, portant différentes accréditations pour mieux répondre à l'attente de nos clients :

- ECOCERT Environnement SAS : filiale dédiée à l'activité de contrôle, vérification tierce partie et certification des démarches environnementales et de développement durable. Avec une équipe d'auditeurs qualifiés pour conduire des activités de validation et vérification des projets de réduction d'émissions GES en conformité avec la norme ISO 14064-2, son département Climat et Forêt a réalisée, entre autres, plus de 20 activités de validation et/ou vérification des projets sous de standards internationaux reconnus tels que VERRA et Gold Standard ainsi que la première certification de l'outil CAP'2ER®. La filiale dispose également d'une expertise étendue dans la gestion forestière durable selon le référentiel PEFC.



- ECOCERT France SAS : filiale du groupe spécialisée dans les activités de contrôle et certification des produits issus de l'agriculture biologique en France. ECOCERT France est aujourd'hui la référence en matière de certification en agriculture biologique avec près de 65% de part de marché des producteurs et 60% des transformateurs certifiés sur le territoire français.
- ECOCERT Greenlife SAS : filiale dédiée à l'activité de contrôle et certification des éco-produits (cosmétiques, textiles, détergents, parfums d'ambiance...).
- ECOCERT Expert Consulting : filiale dédiée au conseil et à la formation ainsi que l'ingénierie de référentiels.

Nos secteurs d'activité



AGRICULTURE BIO & AGROALIMENTAIRE

- Règlements bio nationaux
- Référentiels privés bio
- Référentiels privés agriculture durable



COSMÉTIQUES BIO & NATURELS

- Cosmétiques biologiques & Naturels
- COSMOS
- IFS HPC



TEXTILES BIO

- GOTS
- Textile écologique
- Référentiels privés



AGRICULTURE & AQUACULTURE DURABLE

- ASC & MSC
- Référentiels privés



UNE OFFRE GLOBALE



RSE & COMMERCE ÉQUITABLE

- Fair for life
- For Life
- Référentiels privés



QUALITÉ & SÉCURITÉ DES ALIMENTS

- IFS
- BRC
- Référentiels privés



FORÊT ET CLIMAT

- Forêt : FSC & PEFC
- Compensation : VCS & Gold Standard
- Bilan Carbone
- Engagement Climat
- Engagement biodiversité



PRODUITS DE LA MAISON BIO

- Détergents
- Parfums d'ambiance
- Bougies

Nos équipes

Auditeurs, chargés de certification, chargés d'affaires, responsables de services et fonctions administratives : les salariés d'Ecocert, issus d'univers très différents, partagent la même vision. Au-delà des compétences techniques, c'est leur volonté commune d'œuvrer pour la préservation de l'environnement qui fait la force et la légitimité d'Ecocert.

En **France** le groupe compte aujourd'hui sur une équipe de **200 auditeurs** qui couvrent l'ensemble du territoire **dont 130 habilités pour les contrôles en exploitation agricole**. Cette équipe est coordonnée par 9 responsables secteur qui supervisent l'ensemble des activités.



- Nos accréditations

La certification est une activité encadrée par des autorités indépendantes. Les filiales du groupe ECOCERT sont accréditées sous différents normes afin d'assurer un large éventail des schémas de certification dans tous nos domaines d'expertise. En voici quelques exemples :

- ECOCERT France SAS** : Accréditation N° 5-0035 pour la certification de Produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr. Consulter la liste des activités de certification bio (portée flexible) sous accréditation Cofrac
- ECOCERT SA** : Accréditation n°5-0074 pour la certification de produits et services, liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr. Consulter la liste des activités sous accréditation Cofrac
- ECOCERT Environnement SAS** : Accréditation N° 4-0011 pour la certification PEFC. Portée disponible sur www.cofrac.fr
- ECOCERT Greenlife SAS** : accréditation n°5-0520, Certification de Produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr

Ces accréditations répondent aux exigences de l'article VII.B de l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du Label Bas Carbone.


Nos références

Plus de 65000 clients nous font confiance

AGRICULTURE & AGROALIMENTAIRE



ENVIRONNEMENT



LES INSTITUTIONS



COSMÉTIQUES & ECO-PRODUITS



